

- H. Les communications quotidiennes classifiées qui doivent être passées en revue par le personnel canadien sont-elles tenues dans la zone de sécurité de la chancellerie?
- I. Les messages classifiés sont-ils préparés seulement sur des ordinateurs ou machines à écrire TEMPEST?
- J. L'entretien des systèmes téléphoniques est-il confié seulement à des techniciens du Ministère?

23. GESTION DES DOSSIERS

- A. Ai-je confié à un agent la responsabilité de la gestion des dossiers et cet employé connaît-il les politiques relatives à la gestion des actifs du gouvernement (y compris la politique sur l'accès à l'information, la Loi sur les archives nationales, la Loi sur la protection des renseignements personnels, etc.)?
- B. Les documents originaux reçus sont-ils tous classés dans des dossiers officiels et non dans des dossiers personnels?
- C. En l'absence du commis aux archives, un autre membre du personnel sait-il comment administrer les dossiers protégés?
- D. Y a-t-il un programme soutenu d'élimination des dossiers et les agents participent-ils tous au programme?
- E. A-t-on préparé un rapport annuel sur l'élimination des dossiers et en a-t-on envoyé une copie à MIR le 1<sup>er</sup> mai dernier?
- F. Les valises diplomatiques sont-elles ouvertes et fermées par deux membres du personnel canadien, dont l'un est un agent, afin de veiller à ce que l'on n'abuse pas de ce service?